

En Pratique



- 1 Consulter le médecin qui suit votre grossesse.
- 2 Aller au laboratoire avec la prescription, l'attestation de consultation et votre consentement éclairé signé.
- 3 Le laboratoire préleveur transmettra votre prélèvement au Laboratoire Cerba.
- 4 Le résultat vous sera remis par votre médecin.

Remarque



Le test génétique non invasif de la trisomie 21 fœtale et autres aneuploïdies fœtales n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie et sera à votre charge sauf si votre assurance complémentaire ou mutuelle le rembourse.

Important



La réalisation de ce test, quel que soit son résultat, ne remplace en aucun cas la surveillance échographique normale de la grossesse.
Pour toute question, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin ou à votre biologiste.

Vos interlocuteurs au laboratoire Cerba



Sylvie Cado	scado@lab-cerba.com
Jean-Marc Costa	jmcosta@lab-cerba.com
Isabelle Lacroix	ilacroix@lab-cerba.com
Pascale Kleinfinger	pkleinfinger@lab-cerba.com

Laboratoire Cerba

LABORATOIRE CERBA

95066 Cergy Pontoise Cedex 9 - FRANCE

Secrétariat Médical

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00
et le samedi de 8h00 à 16h30

Tél : +33.1.34.40.20.20 - Fax : +33.1.34.40.21.29
smedical@lab-cerba.com - www.lab-cerba.com

Accréditation COFRAC NF EN ISO 15189
N° 8-0945, examens médicaux
Portées disponibles sur www.cofrac.fr



NG/nouveau-testtrisomie21-fœtale-patient/nov2015/REF : 49882

Votre professionnel de santé



Test génétique non invasif
de la trisomie 21 fœtale

INFORMATIONS DESTINÉES AUX PATIENTES

Qu'est-ce que ce test ?



Il s'agit d'un tout nouveau test prénatal, non invasif, fiable et **sans danger pour le fœtus**, réalisé sur une simple prise de sang de la femme enceinte.

Il permet, avec une très grande fiabilité, de **déterminer si le fœtus est porteur d'une trisomie 13, 18 ou 21.**

Que détecte-t-il ?



Ce test repose sur l'**analyse des très faibles quantités de matériel génétique du fœtus** (ADN fœtal) qui se déversent à partir du placenta dans le sang de toute femme enceinte pendant toute la durée de la grossesse.

L'ADN fœtal est mélangé à l'ADN de la femme enceinte. Grâce à des avancées technologiques majeures en génétique moléculaire et en analyse bioinformatique, il est aujourd'hui possible d'analyser l'ADN du fœtus et de **déterminer le nombre de copies de chaque chromosome dont le 13, le 18 ou le 21.**

Qui peut en bénéficier ?



Il est réservé aux **femmes enceintes** présentant un **risque élevé de trisomie 21** chez le fœtus. Il a été aussi validé pour les grossesses gémellaires.

Il ne peut être en aucun cas réalisé de manière systématique, sans prescription médicale et sans votre consentement.

Quand peut-on réaliser ce test ?



Il peut être réalisé **à partir de la 10^{ème} semaine d'aménorrhée** (absence de règles) et tout au long de la grossesse.

En combien de temps est rendu le résultat ?



Les résultats sont rendus sous **15 jours** ouvrables après réception de votre prélèvement par le laboratoire qui effectue ce test.

Comment est rendu le résultat ?



Le résultat vous indique si le fœtus est porteur ou non d'une trisomie 13, 18, 21. **Seul votre médecin**, qui a prescrit le test, est habilité à vous expliquer les résultats et les examens complémentaires qui pourront éventuellement être prescrits.

Que se passe-t-il en cas de résultat négatif ?



Un résultat négatif signifie que le risque d'une trisomie 13, 18, 21 chez le fœtus est **extrêmement faible.**

Votre médecin continuera à vous suivre en particulier avec des échographies et vous indiquera s'il est nécessaire d'effectuer des examens supplémentaires.

Que se passe-t-il en cas de résultat positif ?



Un résultat positif indique que le fœtus est très certainement porteur de la trisomie concernée.

Votre médecin confirmera ce test par une amniocentèse ou une biopsie de villosités chorales afin de faire réaliser le caryotype du fœtus.

Le caryotype posera définitivement le diagnostic.